

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°17/2026

Séance du 12 Juin 2026 – 09h30

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'an deux mille vingt-six, le 12 juin, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 4 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Alain BURNET, Ville de Rochefort
Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Richard GUERIT, Région Nouvelle Aquitaine ;
Stéphane TRIFILETTI, (pouvoir Margarita SOLA) Région Nouvelle Aquitaine
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Thierry LESAUVAGE est désigné Secrétaire de séance.

Contexte

Le compte financier unique 2025 présente un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 166 060,74 €,

Constatant que la section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution global de + 18 582,48 € entraînant une capacité de financement,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

Le président propose d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement cumulé de la façon suivante :

- que le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) est de 166 060,74 €,
- que le report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) est de 18 582,48 €.

AR Prefecture

017-251710398-20260612-2026JUN014-DE
Reçu le 18/06/2026

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement telle que proposée ci-dessus.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

Votes :

Pour : 11

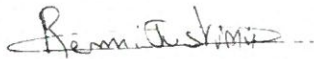
Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,

Thierry LESAUVAGE



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2026 06/12/2026 Juin 014 DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 18/06/2026